

Envoyé en préfecture le 01/12/2022 Reçu en préfecture le 01/12/2022

toça on protota

Publié le



ID: 093-229300082-20221201-2022\_12\_01\_018-DE

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 1 décembre 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Denis

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq

Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet

M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi

M. Dallier donnant pouvoir à M. Martin P-Y

M. Cranoly donnant pouvoir à M. Bluteau

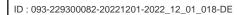
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Ségura

Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

M. Duprey, M. Monot, M. Martin S., M. Chabani

Publié le





# Délibération n° 07-02 du 1 décembre 2022

SOUTIEN DE PARIS 2024 AUX PROJETS D'IMPACT ET D'HÉRITAGE DES JOP EN SEINE-SAINT-DENIS – RECETTES À PERCEVOIR DU FONDS DE DOTATION PARIS 2024 - CONVENTIONS.

La commission	permanente	du conseil	départ	emental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1er juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de percevoir les recettes suivantes du Fonds de dotation Paris 2024 :
  - 101 314 euros pour conduire le projet « 24 sites pour 2024 »,
  - 100 000 euros pour conduire le projet 130 pays dans 130 collèges »,
  - 150 000 euros pour conduire l'appel à projet « Inser'sport » ;
- APPROUVE les trois conventions, dont les projets sont ci-annexés à conclure avec le Fonds de dotation Paris 2024;



Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le

ID: 093-229300082-20221201-2022\_12\_01\_018-DE

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental, et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent	Certifie que le présent acte est
		acte, le	devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.